



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 13 mai 2024

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 86 du Règlement du Conseil Général de la commune de La Chaux,
- Loi du 28 février 1956 sur les communes,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2023.

ORGANISATION

La Municipalité 2021-2026 (au 31 décembre 2023)

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2021 à fin juin 2026.

La Municipalité est composée de :

- M. Pascal Rossy, Syndic
- M. Cédric Dépraz, Municipal
- Mme Mary-Laure Etienne, Municipale
- Mme Tiziana Corset, Municipale
- Mme Hélène Bolanz, Municipale.

Vice-syndicature :

- M. Cédric Dépraz du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023
- Mme Mary-Laure Etienne du 1er janvier au 31 décembre 2024
- Mme Hélène Bolanz du 1er janvier au 31 décembre 2025
- Mme Tiziana Corset du 1er janvier au 30 juin 2026.

Conseil général

Mme Kadem Guex a été élue en qualité de présidente lors de la séance du 8 juin 2023, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Mme Nathalie Brunel a été élue vice-présidente. La secrétaire du Conseil est Mme Anne Moll. Le bureau du Conseil est constitué de Mme Deborah Riplinger et M. Gilles Roques, scrutateurs. MM. Alain Martin et Laurent Métraux sont suppléants.

La présidente Kadem Guex a dirigé les débats de quatre séances, les 21 mars, 8 juin, 21 septembre et 7 décembre 2023, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
12/2021-2026	Modification du droit d'aliéner les propriétés communales	21.03.2023
13/2021-2026	Création de l'Association intercommunale Vy de Mauraz	21.03.2023
14/2021-2026	Comptes et rapport de gestion 2022	08.06.2023
16/2021-2026	Arrêté d'imposition 2024	21.09.2023
17/2021-2026	Validation de la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartements dans le bâtiment de la Laiterie	21.09.2023
18/2021-2026	Budget 2024	07.12.2023

Au 31 décembre 2023 :

Sont membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Conne, président, Stéphane Ducrest, François Pidoux, Alain Bonnefoy et Mathieu Besson.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont M. Stéphane Ducrest, président, Mme Hélène Pidoux et M. Patrick de Bruyne.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthaz, ASICoPe, est Mme Amélie Chanson (Mme Sarah Vahekeni Baillod, suppléante).

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Laure Pingoud (Mme Amélie Chanson, suppléante).

La déléguée du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est Mme Amélie Chanson (M. Alain Bonnefoy, suppléant).

Dicastères de la Municipalité

Administration générale

Pascal Rossy

Urbanisme et Police des constructions
Service industriels
Culture

Finances
Domaines
Ressources humaines, informatique

Cédric Dépraz

Sécurité publique
Tourisme, mobilité
Patrimoine bâti

Mary-Laure Etienne

Paroisse
Cimetière
Ecoles
Déchets

Tiziana Corset

Jeunesse et aînés
Energie
Affaires sociales
Routes

Hélène Bolanz

Séances de la Municipalité et représentation

La Municipalité se réunit le lundi soir de 18h.00 à env. 21h00.

En 2023, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Le plan général d'affectation
- La police des constructions
- L'entretien et la location des bâtiments communaux
- Le suivi de la gestion des déchets
- La reprise de l'épicerie
- Le jumelage avec Saoû
- Le personnel communal
- Etc.

1. Dicastères de M. Pascal Rossy :

ADMINISTRATION GENERALE

L'administration générale comprend le greffe municipal et le contrôle des habitants. Les bureaux sont ouverts au public les mercredis de 17.30h à 19.00h et les jeudis de 10.00h à 12.00h.

Mme Sandrine Bühler occupe le poste de secrétaire municipale à 50%. Elle répond parfaitement à cette fonction, à la grande satisfaction de la Municipalité.

Mme Dominique Mariller-Baumgartner occupe le poste de préposée au contrôle des habitants à 10%. Elle effectue cette tâche avec un grand professionnalisme.

La secrétaire municipale et la préposée au contrôle des habitants sont en contact permanent avec les citoyens et leur rend les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux.

Le site internet, géré par la secrétaire municipale, permet en outre de trouver de nombreuses informations pratiques, notamment la réservation des locaux communaux.

Les outils de gestion et de contrôle mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité sont mis à jour et améliorés en continu : agenda, liste des points en suspens, procès-verbaux de la Municipalité, ordre du jour, gestion des séances, feuilles de vacations et contrôle, gestion et lecture du courrier, gestion et contrôle des factures, etc.

La bourse communale est tenue par Mme Séverine Steiner qui travaille pour plusieurs communes chez GRF-fiduciaire SA.

URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Plan général d'affectation : le dossier est toujours en attente de validation par la Cheffe du Département. A partir du 1^{er} janvier 2023, la norme Normat 1 a remplacée par Normat 2 ; du fait que la commune avait déposé le PGA en novembre 2022, la Direction générale du territoire et du logement s'est chargée d'effectuer tous les changements nécessaires.

Police des constructions : 8 demandes de permis de construire ou autorisations municipales ont été traitées en 2023.

Pour rappel, la commune de La Chaux mandate le Service Technique de Cossonay (STC) pour étudier et contrôler les projets de mise à l'enquête publique. Le STC vérifie les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

SERVICES DES EAUX

La tâche de l'autocontrôle du réseau d'eau potable communal est assurée par notre fontainier M. Alain Martin. Il est secondé par les surveillants de réseau, MM. Laurent Métraux et Patrick Esteves.

Un contrôle régulier et une manipulation de toutes les bornes-hydrantes ainsi que les vannes de secteur du réseau d'eau potable communal est effectué par un prestataire de service agréé à cette fonction.

Le réseau intercommunal d'eau potable de Vy de Mauraz remplit toutes les attentes des 8 communes qu'il dessert. L'administration est assurée par un élu de chaque commune ; les tâches de secrétariat et de trésorerie incombent à la commune de Cossonay.

Le fontainier de Cossonay et ses deux collègues exploitants de réseau (et collaborateurs des communes de Cuarnens et de La Chaux) s'occupent du fonctionnement et de l'autocontrôle du réseau de Vy de Mauraz.

Dans le but de satisfaire aux nombreuses sollicitations des différents services cantonaux et de pouvoir engager des collaborateurs pour assurer la tâche de l'autocontrôle et du fonctionnement du réseau de Vy de Mauraz, les communes signataires de la convention de 2011 ont décidé de créer une association intercommunale.

Dans le courant du printemps 2023, les 8 communes du groupement ont accepté les statuts concernant la création de cette nouvelle entité. Celle-ci verra le jour le 1^{er} janvier 2024.

STEP

Une entreprise de prestations de service s'occupe de l'aspect technique des installations et supervise notre collaborateur communal ainsi que son remplaçant dans le bon fonctionnement de notre STEP.

Régulièrement, le surplus de nos boues d'épuration est évacué à la STEP de Penthaz par un transporteur régional afin d'y être déshydratées puis acheminées à la STEP de Vidy pour les incinérer.

Malgré le bon fonctionnement de nos installations de traitement des eaux usées mais, avec bientôt 35 ans d'utilisation sur une durée de vie moyenne de 40 à 50 ans, la Municipalité a souhaité rejoindre le projet de la future STEP intercommunale de l'Épuration Haute Venoge Veyron (EHVV).

Cette future STEP intercommunale traitera les eaux usées et les micropolluants de 15 communes situées dans un bassin de la Venoge et du Veyron.

Dans le courant du printemps 2023, les 15 communes concernées ont accepté les statuts validant la création de l'association intercommunale EHVV.

CULTURE ET ACTIVITES SPORTIVES

Les Pages musicales, le Théâtre du Comsi et de la Ruelle, le FC Veyron-Venoge, la société de Jeunesse, le Jardin se Crée et la Grange de Nane ont animé notre village par leur créativité, par diverses animations.

Pour le plus grand plaisir de tous, les fenêtres de l'Avent ont illuminé nos soirées.

Le Préau du Veyron s'active pour offrir à la population de tous âges diverses animations, notamment cours de couture, contes pour enfants et soirée jeux. La bibliothèque, également établie dans les locaux du Préau, régale petits et grands par le choix des livres proposés.

2. Dicastères de M. Cédric Dépraz

FINANCES

Pour la troisième année consécutive et suite à un budget prudent, nous avons eu la possibilité d'effectuer des amortissements extraordinaires. La situation financière de notre commune tend donc vers une amélioration de son niveau d'endettement. L'année comptable 2023 qui a été bouclée début 2024 s'est soldée par un résultat positif, après avoir effectué les amortissements extraordinaires.

Notre niveau d'endettement reste cependant plus élevé que la moyenne cantonale mais est maîtrisé par la Municipalité.

La Municipalité apprécie la bonne collaboration, les conseils avisés et le professionnalisme de la fiduciaire qui s'occupe de nos comptes communaux.

RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIQUE

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, collaborateur communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

DOMAINES

Les domaines ayant été redistribués en 2020, aucun changement n'a été effectué en 2023.

FORETS

Dans le cadre de la sécurisation des rives du Veyron, 88 arbres ont été abattus entre le terrain de foot et le paddock. Les berges du Veyron ont été nettoyées et les ronces broyées. Des boutures de saule ont été replantées. Suite à la tempête du 11 juillet, plusieurs arbres ont été renversés dans la Venoge. Ils ont été retirés et débités.

3. Dicastères de Mme Mary-Laure Etienne :

PATRIMOINE BÂTI

Suite à l'adoption, par le Conseil général, du préavis no 05/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 76'000.00, divers travaux d'entretien ont été effectués ou sont en cours de réalisation au collège, dans certains appartements ainsi qu'à l'Auberge et au paddock.

Le couple qui habitait l'appartement situé au-dessus de la salle villageoise ayant dénoncé leur bail, d'importants travaux de remise en état ont été effectués dans le courant de l'automne ; il s'agit notamment du remplacement de quelques appareils ménagers, de la réfection complète des parquets, des peintures et d'une salle de bains refaite à neuf ainsi que la remise aux normes électriques de l'appartement.

Un banc hexagonal a été commandé et posé sur l'ancienne dalle du kiosque, celui-ci est destiné aux visiteurs et utilisateurs de la place des Pâquis. A la demande de Mme Brigitte Dufour Fallot, Il remplace le traditionnel arbre de fin de mandat de Syndique.

Plusieurs bâtiments ont été équipés d'un système à badges pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge.

Les bâtiments communaux, dans leur globalité, ont été suivis et entretenus de manière à maintenir leur bon fonctionnement.

SECURITE PUBLIQUE

Police

Suite à plusieurs déprédations par des jeunes enfants du village en 2022, il a été décidé, en accord avec les parents de ceux-ci et la Municipalité, de mettre sur pieds plusieurs travaux communaux accessibles à leur âge afin de contribuer au respect du matériel public. Ces travaux ont été réalisés au printemps 2023, sous la responsabilité de notre collaborateur Laurent Métraux.

SDIS région Morges

Le service Défense Incendie et Secours Région Venoge est né le 1er janvier 2012.

Il couvre 27 communes et pas moins de 27'000 habitants au total. Ces localités font toutes parties de l'ancien district de Cossonay.

Le SDIS Région Venoge est habilité à intervenir sur tous types d'incendie, voitures, appartements, fermes, etc ; de plus, il intervient pour les dommages liés aux dégâts naturels, tels que petites pollutions et sécurisation d'accident. Notre SDIS peut également être appelé en renfort au profit d'autre SDIS lors d'événements importants. Les effectifs sont stables depuis sa création en 2012.

En ce qui concerne l'année 2023, il y a eu 284 sorties (260 alarmes et 24 services préventifs), soit 77 sorties de plus que en 2022.

La saison d'été a engendré 16 interventions pour le SDIS, pour des feux de champs et de végétation. 14 incendies dans les bâtiments et 6 feux de véhicules légers sont aussi à signaler.

41 alarmes pour dégâts d'eau par suite des éléments naturels et des inondations à la suite de rupture de conduite, intervention en hausse de +16 par rapport à 2022.

ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Dès le 21 septembre 2023, Mme Mary-Laure Etienne est membre du CODIR.

Le début d'année 2023 a été une période où les risques liés à la pénurie électrique ont exercé une influence sur l'occupation de la Protection civile qui a dû se tenir prête à mettre en marche la cellule de crise préfectorale au cas où la situation viendrait à se dégrader.

Parallèlement à cette responsabilité, l'ORPC a reçu la mission de former les représentants des 56 communes du District à utiliser les radios. Cette formation avait pour but d'instruire le personnel communal à communiquer avec ces appareils radios ainsi que maîtriser les spécificités en lien avec la télématique si les PRU (points de rencontre d'urgence) devraient être déployés dans un contexte où il y aurait une panne, une pénurie ou un délestage volontaire du réseau électrique.

Le 17 août, le plan canicule a été activé avec des températures allant de 33 à 37 degrés.

Le jour même, l'ORPC a procédé à 103 téléphones et 33 visites des aînés de plus de 75 ans pour certaines communes avoisinantes.

La convention de l'ORPC est en consultation auprès des 56 communes afin de de la rediriger vers des statuts ; ceux-ci sont encore actuellement à l'étude.

Quelques chiffres annuels :

- Jours de service du bataillon de Morges : 3'630 (4'616 en 2022)
- Jours de cours de répétition : 3'529 (2'758 en 2022)
- Effectif au 31 décembre 2022 (officiers, sous-officiers et soldats) : 388 (478 en 2022).

TOURISME ET MOBILITE

Pour la promotion de notre région, nous sommes rattachés à MRT, Morges Région Tourisme. L'association de Morges Région Tourisme a pour but de développer le tourisme et ses points d'attractions de notre région, tout en assurant une coordination entre les partenaires touristiques, politiques et économiques.

Le tourisme reste confronté à des défis majeurs, la pandémie a changé les habitudes de voyages de nos hôtes et aura un impact à plus long terme

4. Dicastères de Mme Tiziana Corset

ECOLES

Primaire : les élèves primaires de notre village sont répartis dans les collèges de Mont-La-Ville, L'Isle, Cuarnens, Grancy, Gollion, et Cossonay.

Au vu de l'explosion démographique, de nouvelles classes ont dû être ouvertes à la rentrée d'août 2023, soit un total de 45 classes, réparties dans les divers villages. Des travaux informatiques ont été nécessaires afin de répondre aux normes en vigueur et d'équiper les classes de tableaux ANF.

Secondaire : notre village compte 33 élèves en secondaire, enclassés sur le site du PAM à Cossonay.

Il n'y a plus de projets de constructions, toutefois des tableaux interactifs ANF ont été installés dans les salles de classe. Le Clac (centre de loisirs et d'animation de Cossonay) qui est mis à disposition des élèves est un endroit très prisé et idéal pour les jeunes.

Cantines scolaires

En 2023, les cantines du PAM et de l'Isle ont continué à accueillir les élèves de 7P et 8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés sur les 2 sites par la société MIAM-MIAM Sàrl.

Cantines villageoises

Quatre communes accueillent ces cantines : Cossonay, Cuarnens, Gollion et Grancy. La participation financière de l'ASICOVV est de CHF 6.00 par repas reversés aux communes.

Transports scolaires

Les coûts des transports sont à la baisse et correspondent aux chiffres communiqués par le MBC.

Piscine intercommunale du Complexe des Chavannes

Une année riche en fréquentation. Beaucoup de cours privés, école de natation, fitness/aqua, waterpolo, barboteurs et bien d'autres affichent complet. Les entrées et les abonnements sont en légère augmentation.

125 classes provenant de la Fondation de Vernand, de l'établissement primaire Cossonay Veyron Venoge et de l'établissement secondaire du PAM fréquentent la piscine durant les périodes scolaires.

Devoirs surveillés

Depuis la rentrée d'août 2023 et le rapatriement des classes de 7-8P du PAM aux Chavannes 1, il n'y a plus de devoirs surveillés sur le site du PAM. Les périodes de devoirs sont dispensées au collège Chavannes 2 l'après-midi, et pendant la pause de midi à l'Isle. 5 surveillantes encadrent les enfants pour les devoirs surveillés et une s'occupe des goûters aux Chavannes 2.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV)

3 préavis ont été présentés :

- Préavis 01/2023 : comptes 2022
- Préavis 02/2023 : demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 4 classes provisoires aux Chavannes 2 et l'équipement de classes aux Chavannes 1
- Préavis 03/2023 : budget 2024

Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICOPE) / élèves secondaires

3 préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2023 : comptes 2022
- Préavis no 02/2023 : demande de crédit de CHF 110'000.00 destiné à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la moitié du toit du PAM à Cossonay
- Préavis no 03/2023 : budget 2024

Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC)

2 préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2023 : comptes 2022 et gestion
- Préavis no 02/2023 : budget 2024

CIMETIERE

L'entretien du cimetière est assuré avec soin par notre employé communal. Un nouvel espace de 10m / 2m en gravier a été aménagé afin de prévoir la mise en terre des urnes.

DECHETS

Valorsa SA

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz, pour les filières de gestion du verre, bois, des déchets électriques, déchets spéciaux ménagers, encombrants, déchets carnés.

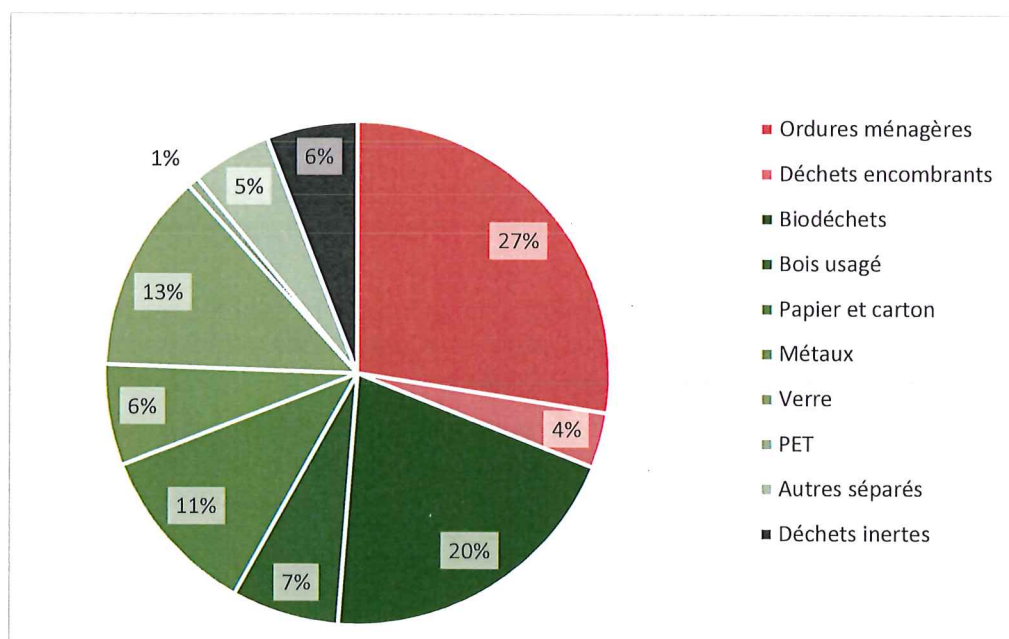
Un cours sur la gestion des déchets de chantiers ainsi qu'un cours pour les responsables de déchèterie ont été suivis par la Municipale en charge de la déchèterie. Notre collaborateur communal était également présent au cours de responsable.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de 340.- CHF par tonne.

Déchets régionaux traités par Valorsa SA :

		2023 en tonnes facturées par Valorsa	2023 Destination	2023 Valorisation
	Ordures ménagères	25'295	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'308	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'344	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'579	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
	Verre	4'158	45% chez Vettopack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	328	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	250	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	856	GZM	Energie

Déchets collectés en 2023 dans notre commune :



Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées le jeudi matin aux divers points de collecte officiels.

Déchetterie

Notre structure, simple mais fonctionnelle, permet toujours de maintenir des coûts opérationnels relativement bas. L'évacuation des déchets est assurée par le transporteur Borgeaud Transports, qui les achemine vers les différentes structures d'élimination et de valorisation.

La Municipalité de Grancy a terminé sa mise à l'enquête pour le projet de la nouvelle déchetterie située à l'entrée de Grancy, en arrivant depuis Saint-Denis, sur une parcelle légalisée en zone artisanale. A ce jour, les communes de Senarclens et La Chaux ont donné un préavis favorable pour rejoindre cette structure. Le projet vise à regrouper et valoriser les déchets d'un maximum de citoyens, tout en maintenant des taxes acceptables pour l'usager. Il permettrait également de proposer des horaires d'ouverture étendus par rapport à chaque fonctionnement individuel. La Municipalité transmettra de plus amples informations au fur et à mesure de son avancement.

PAROISSE

Pour 2023, deux cultes ont eu lieu dans l'église de La Chaux, ainsi que le Noël des enfants organisé par le Préau du Veyron.

5. Dicastères de Mme Hélène Bolanz

ROUTES

Les travaux de réfection de la dalle de béton des parcelles 41 et 42 vers la fontaine de la rue de l'Eglise ont été menés à bien, au printemps.

Préavis no 102021-2026 réfection de la chaussée RC 165b – route d'Ittens / tronçon Est : le bureau d'ingénieurs Chevalier SA a été mandaté pour organiser et suivre les travaux qui ont débuté le 19 septembre et se sont terminés le 3 novembre. L'entreprise De Cerenville a effectué les sondages et l'entreprise Camandona a réalisé l'ensemble des travaux routiers. La route a été fermée du 2 octobre au 3 novembre. Les conditions météorologiques n'ont pas permis de poser le tapis final. Ces travaux sont programmés pour la première semaine de juillet 2024. Comme les finances le permettent, il a été décidé de poser le revêtement final sur une plus grande distance, à savoir jusqu'au niveau pont.

LES AÎNES

Un comité composé de 6 bénévoles organise diverses animations, sorties et « tables au bistrot » tout au long de l'année. Ces moments de rencontres sont très appréciés par nos aînés.

83 personnes sont concernées par ces animations auxquelles une trentaine de personnes prend part en moyenne. La commune soutient une course annuelle et le repas de Noël des Aînés.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DE LA REGION DE COSSONAY (AJERCO)

25 communes en font partie pour gérer l'accueil préscolaire, parascolaire et en milieu familial

Voici quelques chiffres relatifs aux enfants de notre village :

Accueil collectif :

Garderie (nombre enfants)	Garderie (nombre heures)	UAPE (nombre enfants)	UAPE (nombre heures)
6	3012	13	5'968.50

Accueil familial :

Préscolaire (nombre enfants)	Préscolaire (nombre heures)	Parascolaire (nombre enfants)	Parascolaire (nombre heures)
2	381.25	1	67.50

2 préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2023 : comptes de fonctionnement et rapport de gestion 2022
- Préavis no 02/2023 : budget 2024.

AFFAIRES SOCIALES EXTERIEURES

Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC)

1. Revenu d'insertion (R.I.)

En ce qui nous concerne, les dossiers R.I à traiter en 2023 ont été au nombre de 5 puis de 4 en cours d'année.

2. Agence d'assurances sociales (AAS)

Le financement est essentiellement basé sur la participation des communes par rapport au nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

3. CMS du Nord vaudois (ASPMAD)

8 CMS = Cossonay, Grandson, La Vallée de Joux, Orbe, Ste-Croix, Vallorbe, Yverdon, Yvonand.

Le financement des CMS est à la charge du canton.

INFORMATIONS DIVERSES

a) Informations au public

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Journal de Cossonay, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (6 parutions en 2023)
- Site internet communal
- Pilier public
- Flyers.

b) Statistique de la population

La population de notre commune a légèrement augmenté. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2023, la population se répartit de la manière suivante :


	2023	2022	2021	2020
Nombre d'habitants	443	415	398	319
Nationalité suisse	383	366	357	351
Etrangers	60	49	41	40
Jeunes de moins de 16 ans	85	73	68	77

Adopté en séance de Municipalité du 13 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La secrétaire



Pascal Rossy



Sandrine Bühler